

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 juillet 2020

**Étaient présents** : Michel AUFRANC, Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Jérôme CLEMENT, Romain FAIVRE, Jacques HUMBERT, Ludivine LAZARUS, Nelly LEGLISE, Vincent PORET, Hubert REVILLOT, Marie Agnès SANVERT, Patrick VION, Sylvain DUPUIS.

**Absents** : Fabienne GAVAND et Nicolas CHAMPEME, avec délégations de pouvoir transmises

**Secrétaire de séance** : Emeline BERGER

La séance se déroule à huis clos, afin de pouvoir respecter les gestes barrières (distanciation physique de plus de 1 m entre les personnes ne permettant pas de réunir plus de 15 personnes dans la pièce)

***Début de séance à 19h30***

Le dernier compte – rendu de la réunion du conseil du 09 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **ELECTIONS DES GRANDS ELECTEURS DANS LA PERSPECTIVE DES ELECTIONS SENATORIALES :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs, qui aura lieu le Dimanche 27 septembre 2020. Il est rappelé qu'en cas d'absence injustifiée, le grand électeur est passible d'une amende de 100 euros.

Il expose le déroulé des opérations du vote et fait un appel à candidatures.

Mme LAZARUS Ludivine, Mrs AUFRANC Michel et BONTEMPS Jean Paul, Maire se présentent pour les postes de **délégués titulaires**.

**Le vote a lieu à bulletin secret.**

**Les trois candidats sont élus à l'unanimité.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à un nouveau tour de scrutin pour l'élection des **délégués suppléants**.

Mme SANVERT Marie-Agnès, Mrs PORET Vincent et FAIVRE Romain se présentent.

**Le vote a lieu à bulletin secret.**

**Les trois suppléants élus à l'unanimité.**

### **DEVIS POUR L'INSONORISATION, LE MOBILIER ET LE MATERIEL POUR LA SALLE POLYVALENTE**

#### Insonorisation

Une étude technique a été réalisée par un ingénieur acousticien, il y a plusieurs mois, pour un coût de 2 200 euros, et un devis de réalisation de plus de 10 000 € TTC, sans assurance de résultat.

Un second avis a été sollicité.

Les deux études convergent peu ou prou vers le même type de travaux à réaliser, pour des sommes très proches. Cette deuxième entreprise apparaît néanmoins plus performante. Celle-ci a établi un devis d'environ 12 000 euros TTC comprenant étude, fournitures et travaux avec une assurance de résultat.

#### Mobilier de la Salle Polyvalente :

Après une large prospection, le choix de l'équipe municipale s'est arrêté sur des tables à un coût unitaire de 64 euros HT, dont les dimensions moyennes de 120 cm x 76 cm permettent une manutention et une manipulation plus aisée que les tables actuelles. En résine avec renfort du plateau par une armature métallique, elles semblent également faciles d'entretien.

La commune fait l'achat de trente tables.

Les anciennes tables seront stockées.

Les chaises actuelles abimées et exposant le public à des risques de chutes lorsqu'elles se dessouvent, il est prévu de les remplacer. Le choix se porte sur des chaises plus esthétiques et confortables, pour un coût unitaire de 22,90 HT. La commune fait l'achat de 120 chaises.

Le conseil émet l'hypothèse de revendre les anciennes chaises par lot de 10. Ceci reste à valider.

#### La commune a également envisagé la pose d'un « détractificateur d'air » :

En effet, lors de la période de chauffe en hiver, l'écart de température entre le sol et le haut du plafond est de 5 degrés, au profit du haut ! Ce matériel (ventilateur) permettant de faire redescendre l'air chaud au sol permettra ainsi d'économiser de l'énergie tout en améliorant le confort des utilisateurs.

La SARL Guyonnet - Pelletier a pour cela établi un devis de 1 227,60 euros TTC pour le raccordement.

Monsieur le Maire porte l'attention sur le fait qu'il y aura un surcoût pour l'installation de la ligne, avec le rajout d'un câble HDMI en passage sur la poutre, qui permettra l'utilisation de matériel informatique. Il est en attente du retour du devis de l'entreprise.

**L'Assemblée à l'unanimité approuve ces investissements et autorise le maire à accomplir tous actes s'y rapportant.**

### **REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE LORS DE SA LOCATION**

Le projet de règlement a été transmis en amont à l'équipe pour lecture et avis :

Le contenu est suffisamment détaillé, notamment en ce qui concerne la question des responsabilités : il est rappelé que le preneur est responsable en cas d'accident suite à une consommation excessive d'alcool, ainsi que de l'application et du respect des gestes barrières dans le cadre de la crise sanitaire. Un avenant sera ajouté et viendra compléter le règlement.

L'Assemblée confirme que les tarifs de location ne changeront pas pour 2020, mais souhaite se prémunir contre les négligences voire les incivilités. Il est ainsi proposé :

- D'augmenter le coût de la caution à 250 euros au lieu de 150 euros, avec l'application d'un forfait minimum de 150 euros de pénalité si le ménage n'est pas fait ou pas suffisamment, ou en cas de dégradation de matériel.

- Il est demandé au preneur une autre caution de 2 000 euros pour parer aux éventuelles dégradations sur le bâtiment (murs, poutres, baies vitrées ...) et sur les aménagements tant intérieurs qu'extérieurs, et ainsi couvrir les frais réels de remise en état.

**Le règlement est adopté à l'unanimité.**

#### **DEVIS POUR LES EAUX PLUVIALES PROVENANT DE L'EGLISE**

Il s'agit de réaliser la captation des eaux pluviales pour les diriger dans l'écluse voisine.

L'entreprise Cordier a établi un devis de 9 034 euros TTC (7528,60 Euros HT). C'est une entreprise avec laquelle la commune a déjà travaillé, et dont les prestations sont de qualité.

**L'Assemblée à l'unanimité approuve ces investissements et autorise le maire à accomplir tous actes s'y rapportant.**

Les travaux pourront démarrer dès septembre prochain, en fonction de la météo et selon la situation sanitaire du moment.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS - Comité National de l'Action Sociale**

**Michel AUFRANC** est désigné titulaire et **Jacques HUMBERT**, suppléant.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMUNES FORESTIERES**

Il s'agit de siéger au sein de l'Association départementale des communes forestières, adhérentes, et notamment participer à gestion administrative de l'association, avec l'établissement du rapport moral annuel de ce qui a été fait et des projets à venir.

Le délégué peut bénéficier de la formation pour les affouages par exemple.

**Jacques HUMBERT et Patrick VION** sont désignés titulaires.

#### **REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHATEAU PYMONT – DELIBERATION**

Actuellement la branche du réseau d'assainissement collectif du Jonchet la plus proche s'arrête au niveau de la sortie du garage automobile, le château n'est pas assaini actuellement et n'est pas situé dans la zone d'assainissement collectif.

Il est rappelé le projet du propriétaire, à savoir ouvrir des chambres d'hôtes et une salle événementielle. L'important investissement dans un assainissement individuel ne garantissant pas une épuration satisfaisante des rejets d'abondance très fluctuante, il serait préférable de relier ce site au réseau communal où la digestion des à coups ne perturberait pas le fonctionnement de l'ensemble.

Le propriétaire prendra en charge l'intégralité du coût de son raccordement. Pour que ce projet se réalise, l'avis du conseil municipal est sollicité pour modifier le zonage d'assainissement collectif en y incluant le Château de Pymont et ses annexes attenantes.

**L'Assemblée à l'unanimité approuve cette modification et autorise le maire à accomplir les actes s'y rapportant.**

## Suite de la partie administrative du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes entre Saône et Grosne.

La responsabilité et le budget ont été transférés au 01/01/2020 comme l'impose la loi NOTRe de 2015.

La propriété des réseaux collectifs et des sites d'épuration reste à la commune, il convient donc de passer une convention régissant cette délégation d'exploitation entre commune et communauté de communes.

Nos agents municipaux continuent d'assurer le suivi de ces sites dans le cadre d'une prestation de services d'entretien, il convient également de conventionner pour assurer cette activité.

**L'Assemblée à l'unanimité approuve la nécessité de conventionner pour acter le partage des rôles et autorise le maire à accomplir les actes s'y rapportant.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Communauté de communes :**
  - ***PLUI et lotissement***

Monsieur le Maire Jean Paul BONTEMPS a été ré élu 1er vice-président avec 36 voix sur 38.

Le 18 juin dernier Monsieur le Maire, Jérôme CLEMENT 1er adjoint, Patrick VION 4ème adjoint et Hubert REVILLOT vice-président de la commission urbanisme, ont rencontré à la communauté de communes le bureau d'étude chargé de l'élaboration du projet du prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le bureau d'études a évoqué le besoin en logement pour un développement de notre population jusqu'à l'horizon 2030, mettant ce développement en relation avec les logements vacants et les dents creuses. Avec ce calcul, le bureau d'études propose d'interdire l'extension des zones urbanisées de la commune de Boyer. Cela a provoqué des vives discussions et un refus d'accepter ces orientations.

Pour poursuivre son travail, le bureau d'études doit mettre à jour ses données concernant les maisons réellement vacantes, leur niveau d'insalubrité notamment, ainsi que les dents creuses.

#### ▪ ***Commissions de la communauté de communes ouvertes aux conseillers communaux :***

- Activités économiques et la communication : **Vincent PORET, Hubert REVILLOT, Jacques HUMBERT**
- Inter – communale des impôts directs : **Jacques HUMBERT**
- Environnement aménagement de l'espace et l'urbanisme : **Patrick VION et Jérôme CLEMENT**
- Equipements sportifs, structures intercommunales et Aménagement du numérique, accessibilité PMR : **Nicolas CHAMPEME**
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Rénovation énergétique des habitations, Mobilité : **Sylvain DUPUIS**
- Exploitation de l'assainissement (élus communautaires), **Nicolas CHAMPEME et Jean – Paul BONTEMPS**
- Collecte des déchets et gestion des déchetteries : **Jérôme CLEMENT**
- Tourisme et culture : **Vincent PORET et Nelly LEGLISE**
- Sports : **Marie – Agnès SANVERT**

- Petite enfance, enfance jeunesse, France services, MSAP, portage de repas, transport et liaisons avec les CCAS du territoire et affaires sociales : **Michel AUFRANC et Ludivine LAZARUS**
- Communication : **Nelly LEGLISE**
- Santé : **Jacques HUMBERT**
- SPANC : commission qui va être terminée

- **Commission Voierie**

La prochaine réunion se tiendra le 14 juillet, afin de prioriser et définir les linéaires à réaliser et les devis à faire établir.

**Séance levée à 22h**